

Fiche n°1 : La réforme du financement de la formation

Le schéma de financement de la formation professionnelle : qui paie quoi et pour quelles actions de formation professionnelle ?

Assiette = contributions payées en 2016 sur les rémunérations versées en 2015					
	Taille de l'entreprise	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 à 49 salariés	Entreprises de 50 à 299 salariés	Entreprises de 300 salariés et +
	Taux de contribution	0,55%	1%	1%	1%
	Répartition				
QUALIFICATION OU CERTIFICATION	FPSP		0,20%	0,20%	0,20%
	CIF		0,15%	0,20%	0,20%
	CPF		0,20%	0,20%	0,20%
	période de professionalisation	0,15%	0,30%	0,30%	0,40%
PLAN DE FORMATION	plan de formation	0,40%	0,20%	0,10%	0%

Le principal enseignement du schéma de financement est que **85% des sommes collectées** financeront des actions de formation professionnelle **certifiantes ou qualifiantes** (Congé Individuel de Formation, Compte Personnel de Formation ou Professionnalisation).

Seules environ **15 % des sommes collectées** financeront les actions de formation choisies par l'entreprise (plan de formation) sans condition de certification ou de qualification, à la condition de s'insérer dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.